



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 69322

## Texte de la question

Suite à la réponse qu'il a adressée le 22 mars dernier à sa question n° 54808 portant sur les préconisations du rapport Pelletier en faveur des loyers commerciaux, M. Maurice Leroy demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, les suites éventuelles données à la consultation auprès des personnes concernées, ainsi que le calendrier d'une réforme de la propriété commerciale. Il lui rappelle l'intérêt d'agir en ce domaine pour favoriser le développement du commerce.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, à l'issue d'une consultation menée auprès des personnes concernées dont ont fait l'objet les propositions du groupe de travail institué en septembre 2003 pour réfléchir à la modernisation du régime des baux commerciaux, il est envisagé une réforme limitée à l'aspect juridictionnel de ce régime. Aucune réforme ne sera entreprise qui modifierait l'équilibre actuel de la propriété commerciale, qui est l'une des bases du développement du commerce dans notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69322

**Rubrique :** Baux

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2005, page 6555

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2005, page 8576